



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 28 SEPTEMBRE 2023

Le 28 septembre 2023 à 18h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 21 septembre 2023, s'est réuni sous la présidence de Monsieur CALLAIS, Maire.

Etaient présents :

Patrick CALLAIS, William GUILLARD, Marie LE COUSIN, Marie-Claude BEAUFILS, Jean Pierre MOURIER, Elisabeth BIDEAUX, Réjan SAUPIN, Sophie LOQUIN, François LANGLOIS, Béatrice TASSERY, Josiane POINFOUX, Charles LENOIR, Rachel FOUCART, Jean-Marie GILLE, Sandrine LEJEUNE, Karine CHERON, Monique COURSELLE, Vincent SGARLATA, Patricia LEFEBVRE, Evelyne LEROY, Jonathan NOEL, Rémy PONTY

Absent(s) excusé(s) ayant remis un pouvoir :

Céline DURVICQ À Marie LE COUSIN, Christian LETEURTRE À Elisabeth BIDEAUX, Juan Carlos VEGAS À Monique COURSELLE,

Excusé(s) :

Cécile GALHAUT

Absent(s) :

Paul BONMARTEL

formant la majorité des membres en exercice.

Madame Sophie LOQUIN est nommée secrétaire de séance.

Nombre de membres

En Exercice	27
Présents	22
Qui ont pris part à la délibération	25
Pour	25
Contre	0
Abstention(s)	0
Non votant(s)	0

DÉLAIS ET VOIES DE RECOURS

Si vous entendez contester la présente décision, vous pouvez saisir le tribunal administratif compétent d'un recours contentieux dans les DEUX MOIS à partir de sa notification.

Vous pouvez également saisir le Maire d'un recours gracieux. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivants la réponse. L'absence de réponse au terme d'un délai de deux mois vaut rejet implicite.

MISSION D'ACCOMPAGNEMENT ET DE SUIVI DE LA PERFORMANCE ENERGETIQUE DES BATIMENTS COMMUNAUX DANS LE CADRE DU MPGP – AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE MANDAT AVEC LA SPL ALTERN - CM/23/127

Il est rappelé au Conseil Municipal que la Ville du Trait, par son engagement dans la démarche de labellisation Territoire Engagé pour la Transition Écologique Climat Air Energie, souhaite améliorer la performance énergétique du patrimoine bâti communal, notamment afin de se conformer aux exigences du décret tertiaire.

Ainsi, la ville a mis en place un Contrat de Performance Énergétique sur l'électricité consommée sur les bâtiments communaux à compter du 1^{er} janvier 2019 pour une durée de 10 ans et a signé un Marché Public Global de Performance à compter du 1^{er} juillet 2023 sur le chauffage et l'eau chaude sanitaire pour une durée de 10 ans sur les bâtiments du patrimoine communal.

Enfin, il est précisé qu'un suivi et un pilotage des consommations et de la performance énergétique de ces contrats est nécessaire pour stimuler les prestataires, évaluer l'amélioration et l'évolution de la performance énergétique sur le périmètre afin de diminuer les consommations d'énergie avec une assistance pour la mise en œuvre, le cas échéant, des pénalités prévues sur ces marchés.

Au vu de ce qui précède, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la convention de mandat relative à la mission d'accompagnement et de suivi de la performance énergétique des bâtiments communaux dans le cadre du MPGP.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

VU la délibération CM/21/026 du Conseil Municipal du 15 mars 2021 portant la création de la société publique locale « ALTERN – Agence locale de la Transition Énergétique Rouen Normandie » et prise de participation par la commune du TRAIT,

VU le projet de convention de mandat joint à la présente délibération,

VU les avis de la Commission Attractivité et Transition écologique du 08/09/2023 et de la Commission Politique Financière et Marges de Manœuvre du 12/09/2023

VU le rapport de Monsieur le Maire

APPROUVE la convention de mandat relative à la mission d'accompagnement et de suivi de la performance énergétique des bâtiments communaux dans le cadre du MPGP.

AUTORISE la signature dudit projet de convention de mandat avec ALTERN,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre de cette convention et des actions nécessaires ainsi que les éventuels avenants en découlant.

DIT que les crédits correspondants sont inscrits au budget de la ville au compte 611 « contrats de prestation de services ».

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Fait au Trait et certifié exécutoire
le 29 septembre 2023

Patrick CALLAIS,
MAIRE

